

SI COLLECTIONS de l'Etat
FONTAINES de Roy

L.R. MINISTRE
de
L'EDUCATION NATIONALE
BEAUX-ARTS
Monuments historiques
et sites

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

Le Ministre de l'Education Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la

protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites du Rhône au cours de sa séance du 29 Juillet 1938

A r r e t e :

Article premier

Est inscrite à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930, l'Ille Roy sur la Saône, situé sur le territoire des communes de FONTAINES (parcelles cadastrales N°s 683, 684, 685 Section B) et de COTTONGES-AU-MONT-ROU (parcelles cadastrales N°s 614 bis, 615 bis) département du Rhône et appartenant aux propriétaires suivants :

1) Dans la commune de FONTAINES

Propriétaires

Parcelles

M. DELANCKE Clément Catherine à l'Ille Roy

683

M. BONDURG GRENAY
M. THINNEY Charles à Cottonoges
Mme Veuve VERNAY née Gauthier à Cottonoges
M. PAUTET Etienne
ROTTIN Albert, 1 Rue Plénay à Lyon
DUVET Claude à St Cyr
SAILLER Antoine à Font-Trambouze
AYNI Pierre à Cottonoges

684

Mme Veuve SCHULPT, 30, Rue Palais Grillet à LYON

685

CROZIER Pierre, cafetier à ROY

.....

2) Dans 1e commune de COTLONGES

13	M. VERNARD Etienne à St CYR	
14	BOCTSE, Rentier au Port	
15	ALLARD Jean-Marie aux Rivières	
16	GUILLOT Antoine, à la Pelonnière	
17	COILLIET Hilaire au Manillon	
18	Mme TRUCQUOT à Isolan	
19	FERROUDS Joseph à Amplepuis	
20	Mme Veuve FRADILLE, au Manillon	
21	FOURNIER, 2 Petite Rue Neuve des Charpennes	614
22	à Villeurbanne	bis
23	BAR ANDREAU Auguste, au Manillon	
24	PROTHIQUET Francois, à la Pelonnière	
25	Sté DESMARAIS Frères, 42, Rue des M. thurins	
26	à Paris	
27	M. ANDRE Gaspard, 87, Quai Pierre Seize	615
28	à Lyon	bis

Article 2

Lo présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture, aux Maires des communes de Collonges et de Fontaines et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, 1e 4 Février 1939

Pour copie conforme
Le Chef du Bureau des
Monuments historiques :

Signé : G. HUTSMAN

Hutsm

COLLONGES AU MONT D'OR FONTAINES SUR SAONE

69

Site de l'Ile Roy sur la Saône.

Site inscrit le 4 février 1939.

